

**Description de la zone de baignade**

- Nature : sable, vase
- Longueur : 400 m
- Largeur : 3000 m (plage et estran)
- Marnage moyen : 3,5 m
- Marnage maximum : 5,5 m
- Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
- Localisation du point ARS : X : 270284 ; Y: 2238251 (Lambert II)
- Fréquentation maximale : 400 à 800 personnes
- Équipement : toilettes, douches, poubelles, cale de mise à l'eau, poste de secours
- Accessibilité aux animaux : non
- Autres activités : école de voile
- Zone riveraine : zone urbaine de densité moyenne
- Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, zone rurale en amont
- Population permanente : 1 605 (sur la commune)
- Population estivale : 10 000 (sur la commune)

**Qualité du milieu marin**

**Evolution du classement :**

ANNEE	2016	2017	2018	2019
Classement selon directive de 2006	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

Le classement de la plage du Pré-Vincent a été impacté par une pollution ponctuelle survenue en 2016. Il est revenu en excellente qualité depuis 2018.

**Potentiel de prolifération des macro-algues :**

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

**Potentiel de prolifération du phytoplancton :**

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10<sup>6</sup> cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

**Inventaire des sources potentielles de pollution**

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % Non-conformités de branchement Trop-plein sur les postes de refoulement
Eaux pluviales	Exutoire pluvial débouchant sur la plage Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2019 : aucun

**Caractérisation du risque**

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Exutoire pluvial situé à proximité du poste de secours	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Fort niveau 4/5	6 à 12 heures
Poste de relevage de Bois Millet et de Coueff	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Moyen niveau 3/5	12-24 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

**Plan d'actions (calendrier des actions prévues)**

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement de Bois Millet et de Coueff	Bois Millet et Coueff réalisés en 2016
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Entretien préventif voirie et réseaux eaux pluviales (EP)	Cycle d'entretien des fossés et passage de l'hydrocureur
Etude de faisabilité du prolongement des émissaires eaux pluviales (EP) et évaluation efficacité	
Interdiction des chiens sur la plage (arrêté municipal)	29/01/1999 + 28/11/2011

**Gestion active de la qualité des eaux de la baignade**

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre), depuis 2017
- Contact : mail : [dqs@mairie-lesmoutiersenretz.fr](mailto:dqs@mairie-lesmoutiersenretz.fr) ; numéro téléphone : 02 40 82 72 05

